

UNE CRÉANCE DE TALLEYRAND

Les relations de Talleyrand avec Mme de Staël nous sont connues. Mme de Staël a laissé voir ou raconte, dans ses *Lettres à Meister* et dans ses *Dix Années d'Exil*, quelle passion profonde elle éprouva pour lui, comment elle le rejoignit en Angleterre (1792-93), le soutint en toute occasion de sa bourse et de son crédit, le fit rappeler d'Amérique, le présenta à Barras, le poussa de son mieux au ministère; et comment, pour la remercier, Talleyrand la lâcha du jour au lendemain, quand elle et ses amis eurent publiquement pris position contre Bonaparte. Au surplus, la lettre que je publie résume et précise cette histoire. B. Constant confirme le récit de Mme de Staël dans ses fragments de *Mémoires* publiés par Coulmann (*Réminiscences*, III, 49-50) et dans ses *Souvenirs historiques* parus en 1830 dans la *Revue de Paris* (XI, 123). D'une lettre écrite par lui à Mme de Rebecque le 29 octobre 1817, je tire ce détail inédit et inconnu, qu'il affirme avoir « positivement » fait la fortune de Talleyrand il y a dix-huit ans. Cette prétention ne semble pas exagérée pour les besoins de la cause; il ne tint peut-être pas à Talleyrand d'appeler Constant au secrétariat des Relations Extérieures¹.

Quoi qu'il en soit, de ces relations résulta pour Constant, en 1817, une affaire très désagréable; c'est ce que nous apprend la lettre suivante, adressée au duc de Dino, frère de Talleyrand.

Monsieur le Duc,

J'ai eu hier avec un M. de Villemarest, que je rencontrais ce jour-là pour la première fois, une conversation qui m'engage à vous écrire directement. Je n'ai point oublié le temps où nous nous rencontrions chez Mad^e de Staël, et il m'en est resté des souvenirs qui me font dési-

1. Correspondance inédite de Mallet du Pan avec la cour de Vienne, II, 30 juillet 1797.

rer de dissiper tous les doutes qui pourraient s'élever dans votre esprit sur mes procédés. Ce désir s'est accru par votre manière obligeante envers moi, quand le hasard nous a fait nous trouver ensemble. M. de Villemarest, qui a l'honneur de vous connaître, m'a dit qu'il avait causé quelquefois avec vous de la bizarre discussion que j'ai eue, bien sans le vouloir, avec monsieur votre frère. Cette discussion, qui m'oblige à citer des faits lorsqu'on m'en parle, est en effet si singulière que je suis bien aise d'avoir l'occasion de vous les exposer. Mon but est de vous convaincre que je n'ai rien fait ni dit qui ne fût convenable. Quelques différentes que soient les opinions politiques, l'opinion d'un homme aussi loyal que vous ne peut que m'être précieuse, et vous le verrez, monsieur le Duc, par la mesure même que je tâcherai de mettre dans mes expressions.

M. de Talleyrand revint d'Amérique en 1796 grâce aux démarches de Mad^e de Staël¹. Il en revint avec trente-sept louis pour tout débris de sa fortune, à ce qu'il disait à tout le monde.

Mad^e de Staël lui avait prêté de l'argent en Angleterre avant son départ pour l'Amérique². Elle lui en prêta à Paris depuis son retour.

En 1797 elle employa des soins à le servir près du Directoire et sa fortune recommença³.

Il fut fait ministre⁴.

En 1799 un achat que j'avais fait quelque temps avant me mit dans le cas d'emprunter une somme qui devait être de 24 000 francs.

M. de Talleyrand m'en prêta 18 000.

En 1800, Bonaparte parvint au pouvoir. M. de Talleyrand s'attacha à lui.

Mad^e de Staël déplut à Bonaparte. M. de Talleyrand rompit avec elle.

Elle me dit alors qu'il lui devait bien plus que ma dette, et le lendemain d'une lettre de rupture qu'il lui avait écrite, pour refuser de l'inviter à une fête où devait être le premier Consul, c'était entre le 5 et le 15 janvier⁵, elle le somma, ce furent ses paroles, que je ne puis me dispenser de transcrire, *de se mettre en règle comme débiteur, avant d'être ingrat comme ami.*

1. A la suite d'une pétition datée du 16 juin 1795, il avait été rappelé par la Convention le 4 septembre grâce aux bons offices de Chénier, qui fit le rapport, et de Boissy-d'Anglas; Mme de Staël et Constant stylaient Chénier. Il revint au mois de mars 1796.

2. En janvier ou février 1794, par application de l'Alien Bill.

3. Elle le recommanda notamment à Barras (*Mémoires*, II, 30).

4. Des Relations Extérieures, le 28 messidor an V.

5. Aulard (*Paris sous le Consulat*, 180) mentionne un bal donné le 6 ventôse an VIII (25 février 1800). Constant fait-il erreur sur la date? ou s'agit-il réellement d'une autre fête?

Une créance de Talleyrand.

Comme nous avions elle et moi des comptes ensemble, elle se chargea de ma dette envers lui à compte de ce qu'il lui devait ^a.

Il ne lui répondit point. Peut-être n'ouvrait-il plus les lettres nombreuses que dans la douleur d'une amitié blessée, elle lui écrivait.

Quatorze ans se passèrent.

Nous nous revîmes tous les jours, M. de Talleyrand et moi, en 1814 ¹.

Il ne me dit jamais un mot qui le supposât mon créancier.

Mad^e de Staël mourut en juillet 1817.

Trois mois après, M. de Talleyrand a fait saisir mes biens sans m'en prévenir.

Ma conviction intime était que ma dette se trouvait éteinte. Mais mon billet que je croyais déchiré m'étant présenté, je n'ai pu le contester ².

J'ai rappelé deux faits à M. de Talleyrand, l'un que je n'avais reçu que 18 000 francs, il l'a reconnu, l'autre, que ces 18 000 francs avaient été acquittés par M. (*sic*) de Staël. Il m'a écrit qu'il n'avait jamais eu de relations pécuniaires avec elle, assertion qui prouve peu de mémoire et que ses gens d'affaires ne m'ont pas confirmée.

Quel a été le motif de M. de Talleyrand dans tout ceci?

Je suis loin de penser que dans l'état actuel de sa fortune, il ait voulu avoir deux fois 18 000 francs.

Est-ce rancune ancienne de quelques conversations assez vives quand je l'ai vu persécuter Mad^e de Staël?

Est-ce courtoisie envers mes ennemis des élections de 1817, avec lesquels il était et est encore en négociations ³?

Est-ce tout simplement absence de mémoire?

J'aime mieux cette dernière version.

^a. Ici, une ligne disparue sous un gribouillage. On lit : Un acte passé entre elle et moi postérieurement le rappela.

1. Voir dans les *Mémoires* de Talleyrand (II, 261) une lettre de félicitations assez gauche écrite par B. Constant à Talleyrand le 3 avril 1814, c'est-à-dire le lendemain du jour où Talleyrand avait fait signer individuellement par les membres du Sénat une délibération prononçant la déchéance de Napoléon et le rétablissement des Bourbons avec des garanties constitutionnelles. — M. le duc de Broglie m'avait envoyé une copie de cette lettre : j'y relève une différence avec le texte imprimé : 1789 et 1814 se lient au lieu de se tiennent. — La date de cette lettre me paraît plus que douteuse, Constant n'étant rentré à Paris que le 15 avril au soir (*Débats* du 10); il suivait de près Bernadotte, arrivé lui-même dans la nuit du 12 au 13 (*Débats* du 14), et dont il était secrétaire intime.

2. Je reconnais avoir reçu du citoyen Talleyrand la somme de vingt-quatre mille francs, somme pour laquelle je lui donnerai un privilège spécial sur une acquisition dont je m'engage à lui rapporter le contrat incessamment.

Paris, ce 24 vendémiaire An Sept.

[autre plume, autre encre] payé en une hypothèque.

BENJAMIN CONSTANT.

3. Voir les brochures de B. Constant intitulées *Notes sur quelques articles de journaux et Seconde Réponse*. Le plus acharné de ces ennemis fut Molé.

Gustave Rudler. Mémoires et Documents.

Quoi qu'il en soit, je n'explique pas les causes, j'établis les faits.

Les dénégations de M. de Talleyrand, touchant ses relations pécuniaires avec Mad^e de Staël, relations constatées, prouvent que sa mémoire peut le tromper.

Son silence jusqu'après la mort de Mad^e de Staël est inexplicable.

Sa manière de faire, pour premier signe de vie, saisir mes biens, au lieu de s'adresser directement à moi, semblerait annoncer qu'il voulait éviter une explication personnelle.

Je lui ai communiqué ces observations. Il m'a envoyé son secrétaire, qui a vu quelques papiers et m'a promis une réponse. Je n'en ai point reçu. Son fondé de pouvoir m'a fait demander les intérêts, précisément le premier jour des dernières élections ¹. C'est une époque fixe, à ce qu'il paraît. Il m'a demandé ensuite la portion exigible du capital. J'ai payé.

Voilà, monsieur le Duc, ce qui s'est passé.

Si M. de Talleyrand eût voulu une explication, tout se fût éclairci.

Deux faits sont constants.

Il a fait saisir tous mes biens sans m'en prévenir.

Il l'a fait après la mort de la seule personne qui pût témoigner sur nos assertions opposées.

Son secrétaire m'a dit qu'il avait pris des informations sur ma fortune en 1814. Que ne m'en parlait-il? il me voyait alors deux ou trois fois par semaine.

Nous étions ouvertement brouillés du temps de Bonaparte. Comment n'a-t-il pas pris alors contre moi, une mesure que notre éloignement aurait expliquée? Mad^e de Staël vivait.

Comment a-t-il pris cette mesure en 1817 contre un homme qu'il avait de nouveau invité chez lui? Mad^e de Staël était morte, le témoignage de cette amie à jamais regrettable m'était enlevé.

J'ai confié ces détails à ceux qui m'en ont parlé, parce que je n'ai nulle raison de les taire.

Informé par M. de Villemarest que vous lui en aviez témoigné de l'étonnement ou de la peine, j'ai mieux aimé que vous sussiez au juste, par moi, ce qui en est. J'ai agi comme tout homme est obligé d'agir quand il y a un titre légal. Du reste, je n'ai, de ma vie, fait, sans mot dire, saisir les biens de personne, et il n'y a eu de ma part ni oubli des formes reçues, ni refus de payer même ce que je croyais ne pas devoir.

Cette explication, je le répète, Monsieur le Duc, est une preuve du prix que je mets à votre opinion, et je vous prie d'agréer tous mes hommages.

Ce 21 novembre 1818.

Copie d'une main qui n'est pas celle de Constant.

1. Les élections de 1817 s'ouvrirent le 23 septembre; celles de 1818 le 28 octobre.

Une créance de Talleyrand.

Les assertions de cette lettre sont exactes. D'après une pièce du 13 novembre 1817, Talleyrand avait mis opposition sur une somme de 90 000 francs et intérêts dus à B. Constant par Mme Grimoard Beauvoir du Roure, épouse séparée de son mari quant aux biens, ainsi que sur les sommes à lui dues par les locataires de sa maison sise rue Saint-Denis, 31. Le Prince prétendait n'avoir pu obtenir jusque-là remboursement de sa créance. Le président de la Chambre des vacations, Dupuy, rendit un arrêt conforme le 11 octobre 1817. Le 17 et le 18 octobre, l'opposition fut signifiée aux époux du Roure et aux locataires de Constant; le 22, à Constant lui-même, avec la requête du Prince. L'huissier le citait en même temps à comparoir à la huitaine franche devant la première chambre du tribunal civil de 1^{re} instance, pour voir déclarer les oppositions bonnes et valables, et comme telles converties en saisies-arrêts.

La procédure de conciliation, provoquée par Talleyrand le 23 octobre, échoua le 28, et le juge de paix renvoya les parties à se pourvoir devant les juges¹. Entre temps, Constant s'était renseigné. J'ai une lettre de lui à Uginet, secrétaire du duc d'Orléans, en date du 25 octobre, dans laquelle il lui raconte l'affaire et entre dans quelques détails : le prêt fut fait, en 1798, à Saint-Ouen, où Mme de Staël avait une maison de campagne. Après la brouille, Constant ne remboursa pas, parce que Talleyrand était redevable à Mme de Staël de sommes beaucoup plus fortes, prêtées soit en Angleterre, pour le faire vivre, soit après son retour d'Amérique pour payer ses dettes et lui conserver ses livres et ses meubles. Mme de Staël lui aurait reproché de n'avoir payé ses dettes qu'en mauvais assignats. Elle prenait donc à son compte la dette de Constant. Il priait Uginet de s'informer si la succession Staël était débitrice à l'égard de Talleyrand².

Il ne poursuivit pas sa résistance : il ne pouvait pas, écrivait-il le 29 octobre 1817 à Mme de Rebecque, prouver judiciairement la mauvaise foi de Talleyrand, quoiqu'elle fût moralement évidente pour tout le monde; et il ne voulait mêler aux débats le nom de

1. Je passe sur les menus actes de procédure.

2. Cette lettre du 25 octobre 1817 est la plus ancienne trace que j'aie trouvée jusqu'ici de relations entre Constant et l'entourage du duc d'Orléans.

Gustave Rudler. Mémoires et Documents.

Mme de Staël. Le 13 novembre 1817, il reconnut par-devant notaire devoir au Prince de Talleyrand la somme de 18 000 francs. Il s'obligeait à la rembourser en quatre termes et paiements égaux de 4 500 francs, échelonnés d'année en année, du 12 novembre 1818 au 12 novembre 1821. Les intérêts à 5 p. 100 seraient payables de six mois en six mois. Hypothèque serait prise sur sa maison de la rue Neuve-de-Berry.

D'une série de pièces inédites comme toutes les précédentes il appert que Constant ne fut en mesure de payer que le premier terme. Le 30 mars 1820, il demandait et obtenait du Prince que les 13 500 francs restant dus fussent prorogés pour cinq ans à partir du 1^{er} janvier 1820, et payables à raison de 2 700 francs par an, le premier paiement étant exigible le 1^{er} janvier 1821. De ce paiement même, Constant demanda la prorogation :

Mon Prince,

Je viens demander à Votre Altesse s'il lui disconviendrait qu'en payant les intérêts de la somme échue le 1^{er} janvier j'ajournasse le paiement du capital. Sur sa réponse, j'effectuerais de suite ce paiement entre les mains de M. Rihouet. Mais en marche pour troquer ma propriété contre une maison d'habitation, j'aurais besoin, pour compléter la somme, de tous mes fonds disponibles : à peine même en aurais-je assez. Si j'y puis employer la somme destinée au paiement ci-dessus, cela m'arrangera beaucoup, et je payerai les intérêts comme de raison. La réponse de Votre Altesse décidera et le terme étant échu, je prends la liberté de la prier de me la faire tenir bientôt, en ajoutant l'assurance de tous mes hommages.

BENJAMIN CONSTANT.

Paris, ce 4 février 1821.

Talleyrand consentit, comme en fait foi le reçu d'intérêts signé le 22 février par son agent Rihouet. Mais, de 1822 à 1824, Constant ne fut en état de payer ni les intérêts ni le capital, de sorte qu'au 1^{er} janvier 1824 il se trouvait devoir 15 525 francs. Il s'acquitta en 1825 (lettre de Rihouet, du 9 juillet) et obtint mainlevée de l'hypothèque; toutefois, sur la somme versée, le prince consentit à lui laisser pour un an 5 000 francs, dont une obligation fut dressée. L'année passa, une prorogation fut obtenue, 2 000 francs furent versés le 14 juillet 1827; puis intérêts et capital restèrent de

Une créance de Talleyrand.

nouveau en souffrance; Rihouet rappela Constant à l'ordre le 2 avril 1829.

Constant lui répondit par une nouvelle demande de prorogation. Rihouet lui écrivit :

Paris, 23 avril 1829.

Monsieur,

Il ne fallait rien moins qu'une forte volonté de vous être agréable, pour me déterminer à mettre sous les yeux du Prince, la nouvelle demande d'une prolongation du paiement des 3 000 francs qui lui restent dus, attendu que les pertes qu'il a faites l'année dernière, l'ont forcé, malgré l'obligeance qui le caractérise, à résister à plusieurs demandes de la nature de la vôtre; cependant j'ai oublié un moment ces puissants obstacles, et j'ai été assez heureux pour être autorisé à vous prévenir que la prolongation serait portée jusqu'au 14 juillet 1830. Je vous prie de me donner l'assurance que les 3 000 francs seront exactement acquittés à cette nouvelle époque et d'agréer....

Par le P.-S. Rihouet réclamait à Constant les 225 francs d'intérêts dus au 14 janvier 1829 : ils furent payés, j'ai la quittance.

Le 6 février 1830, sur lettre du même Rihouet, Constant paya les 150 francs d'intérêts échus et enfin, le 14 juillet suivant, par-devant notaire, il éteignit sa dette, principal et intérêts. Il était temps : il mourut le 11 novembre suivant.

Cette petite histoire, assez piquante par elle-même, prendrait tout son sens dans une étude d'ensemble des finances de B. Constant. Elles furent, par moment, terriblement embarrassées : ni les ressources que lui procurait son talent d'écrivain, ni ses gains au jeu (s'il gagna) ne purent toujours suffire aux lourdes dépenses de la vie politique ou remédier à l'insuffisance de sa fortune. Ses efforts pour se maintenir à flot et ne pas tomber au-dessous du cens fixé par la loi nécessitèrent plus d'un emprunt et aboutirent au fameux remboursement des 300 000 francs par Louis-Philippe. On a voulu l'en écraser, sans prendre garde qu'après tout, la politique remboursait l'argent dépensé pour la politique, et que Louis-Philippe désintéressait, à travers B. Constant, son ministre Laffitte, peut-être aussi, je crois, Casimir Perier. C'est bien une circonstance atténuante.

GUSTAVE RUDLER.